

ARAB TUNISIAN LEASE

Société anonyme au capital de 25.000.000 Dinars R.C. N° 157711996 Tunis
Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord El Mahrajène 1082-Tunis

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11/05/2017

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la cooptation Mr Lassaad JAZIRI En tant qu'administrateur en remplacement de Mr Slimane Bettaieb, démissionnaire, suite à la modification des statuts de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/01/2017 et ce pour la durée du mandat de l'actuel conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 392 900.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31/12/2015	14 452,256	1 870 080,500	1 884 532,756
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 392 900,000	0,000	1 392 900,000
Résultats reportés avant affectation	1 407 352,256	1 870 080,500	3 277 432,756

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2016	8 009 229,301
Résultats reportés de 2015 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 277 432,756
Bénéfice distribuable	11 286 662,057
Réserves pour réinvestissement exonéré	4 000 000,000
Réserves extraordinaires (projet de filiale)	1 000 000,000
Dividendes (0,240 DT par action) (*)	6 000 000,000
Reliquat :	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables en franchise de retenue)	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables avec retenue à la source)	0

*Dont 1 000 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 05/06/2017. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la Tunisie clearing n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Directeur du contrôle de gestion et Suivi des
Risques

Raouf HERZI